

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2026-02-09

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian,
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline,
PHILIPPON Franck

ABSENT : BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/02/2026 (affichée le 20/02/2026).

OBJET : VOTE DU BUDGET 2026

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	912.796,31 €
Recettes de fonctionnement	912.796,31 €
Dépenses d'investissement	936.743,32 €
Recettes d'investissement	936.743,32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité - décide d'approuver le budget primitif 2026 tel que présenté

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

